

2010/2088 - Espace Montchat - 53 rue Charles Richard - 69003 Lyon - Opération n° 03 052 521- Montant des études et travaux préparatoires : 900 000 € TTC - Autorisation de crédit pour les études et les travaux préparatoires - Désignation du jury de concours (Direction de la Construction) (BMO du 04/01/2010, p. 0027)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Nous devons désigner un jury de concours pour l'Espace Montchat.

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2010/2088 de ce jour, vous avez donné un avis favorable au projet de la Création de l'Espace Montchat par la restructuration du foyer Montchat et la relocalisation de la MJC Montchat (Lyon 3e).

La maîtrise d'œuvre étant attribuée après mise en concurrence par voie de concours, nous devons constituer un jury de concours et élire les membres du Conseil municipal appelés à siéger pour effectuer le choix des candidats, conformément aux dispositions du Code des Marchés publics.

Ce jury est composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

La répartition des sièges s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans vote préférentiel ni panachage.

Le scrutin est effectué à bulletin secret.

Les listes ci-après ont été déposées :

Liste A présentée par les Groupes de la Majorité :

Titulaires : Thierry Philip, Najat Vallaud-Belkacem, Mireille Roy, Martine Roure, Anne Brugnera

Suppléants: Georges Képénékian, Pierre Hémon, Sylvie Pierron, Anne-Sophie Condemine, Gilles Vesco

Liste B présentée par les Groupes Ensemble pour Lyon et Lyon – Démocrate - MoDem :

Titulaires : Patrick Huguet, Fouziya Bouzerda, Jean-Jacques David, Inès de Lavernée, Michel Havard

Suppléants : Nicole Chevassus-Masia, Pierre Delacroix, Laurence Balas, François Royer, Dominique Nachury

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au scrutin.

Messieurs les huissiers, faites circuler les urnes.

Désignation des secrétaires

Mes chers Collègues, pour le dépouillement des élections qui vont suivre, je vous propose de désigner les trois élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin pour assurer les fonctions de secrétaire de notre assemblée, soit :

- Najat Vallaud-Belkacem
- Karim Helal
- Fouziya Bouzerda

Il n'y a pas d'opposition ?

(Adopté.)

(Mme Vallaud-Belkacem, M. Héral, Mme Bouzerda procèdent au dépouillement des votes.)

Résultat des votes

1^{er} tour de scrutin

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	71
Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	71
Majorité absolue :	36

Ont obtenu :

Liste A : 52 voix, soit 4 siège(s)

Liste B : 19 voix, soit 1 siège

Sont désignés titulaires :

- Thierry Philip
- Najat Vallaud-Belkacem
- Mireille Roy
- Martine Roure
- Patrick Huguet

Sont désignés suppléants :

- Anne Brugnera
- Georges Képénékian

- Pierre Hémon
- Sylvie Pierron
- Fouziya Bouzerda

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)